



PROTOCOLE « PERFORMANCE DE LA RELATION CLIENT À DISTANCE »

UNSA OBTIENT GAIN DE CAUSE

Après avoir demandé toute seule à la Direction et obtenu un nouveau protocole d'accord, l'équipe **UNSA MOBILITÉ** se réjouit pour les agents.

Au regard des évolutions majeures négociées au sein du Service Clientèle (innovations digitales, évolutions technologiques, gestion de situations de plus en plus complexes, etc.), c'est de manière positive que l'**UNSA MOBILITÉ** s'est engagée dans la signature d'un accord au Service Clientèle !

Dès octobre 2025, l'**UNSA Mobilité** avait multiplié les demandes d'audience et autres alarmes sociales pour procéder à la renégociation du Protocole Performance de la Relation Client à Distance !



L'UNSA MOBILITÉ A OBTENU DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES SUR :

LE DÉROULEMENT
DE CARRIÈRE

LES RÉMUNÉRATIONS

ET LES CONDITIONS
D'APPLICATION DE
CET AVENANT

CES AVANCÉES SE TRADUISENT PAR :

- Un déroulement de carrière allant jusqu'au **niveau 18**.
- Un passage automatique de **3 ans** entre chaque niveau sauf avis contraire du management.
- Une possibilité d'avoir des points supplémentaires, tous les ans, au choix du manager, dans la limite de **70 points** sur l'ensemble de sa carrière.
- Une PQS (encadrement y compris) **indexée à la valeur du point prime** (élément « p ») susceptible d'évolution.
- Des **modalités spécifiques** à la mise en œuvre de cet avenant : conditions de passage au niveau supérieur, règle concernant les points intermédiaires et transposition sur les nouveaux niveaux.

**AVEC UNSA MOBILITÉ, DES ENGAGEMENTS CLAIRS
POUR DES RÉSULTATS CONCRETS**